

Charte des regroupements adultes-enfants



Des **assistant(e)s maternel(le)s** se regroupent avec les **enfants**, dans un **lieu adapté**, sur un **temps déterminé**. Ces regroupements sont accompagnés par des professionnels, soit dans **l'organisation**, soit dans **l'animation**. Ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant et à la professionnalisation de l'assistant(e) maternel(le).

"L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue"

Jean EPSTEIN

Certains organisateurs ouvrent ces regroupements aux **parents** accompagnés de leurs **enfants** contribuant ainsi à la socialisation de l'enfant et au soutien du rôle parental.



Les regroupements

POURQUOI ?

Pour offrir aux enfants des possibilités de rencontres et d'éveil, par le biais du jeu.

Pour permettre aux adultes de rompre leur isolement et d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être.

OU ?

Dans un lieu adapté, d'accès facile, ayant reçu l'avis favorable du service de P.M.I., répondant à certains critères de sécurité.

Le stockage du matériel et l'entretien des locaux feront l'objet d'une attention particulière.

COMMENT ?

En réunissant quelques conditions pour des regroupements de bonne qualité :

- Accueillir un nombre d'enfants : aux environs de 12.
- Proposer une durée raisonnable : aux environs d'une heure.
- Veiller à ne pas multiplier les regroupements pour le même enfant.
- Choisir du matériel adapté et répondant aux normes de sécurité.
- Penser un aménagement spécifique pour les petits comme pour les plus grands.
- Porter une attention particulière à chaque enfant.
- Offrir à l'enfant la possibilité de participer, ou de ne pas participer, d'observer et d'écouter.

Un environnement et une ambiance de qualité participent au plaisir de l'enfant à évoluer parmi les autres et à revenir.



La place de l'adulte

- Il est garant du bien être de l'enfant. L'enfant arrive reposé, il n'a pas faim ni sommeil.
- Il reste disponible à l'enfant et au groupe d'enfants.
- Il favorise les contacts entre les enfants et les autres adultes.
- Il participe en prenant part à l'activité proposée.
- Il veille à respecter les choix de l'enfant (proposer sans obliger l'enfant), tout en observant ses réactions au sein du groupe.
- Il respecte la vie privée (des enfants, des Assistant(e)s Maternel(le)s, des parents), fait preuve de discrétion et de tolérance.



Le rôle de l'animateur

Personne référente du groupe qui veille au bon fonctionnement de l'activité.

- Il garantit les horaires, l'aménagement de l'espace, l'accueil des participants, le contenu.
- il est attentif à la cohésion du groupe et à l'écoute de chacun, créant une ambiance agréable.
- Il assure le lien avec le groupe et propose les réajustements nécessaires, si un intervenant spécialisé (psychomotricité, musique, livres...) anime des séances.
- Il propose régulièrement des temps de bilan avec les adultes afin de veiller à la qualité des regroupements.